

CONTRIBUTION GRAND DEBAT NATIONAL

15 mars 2019

Les entrepreneurs de CroissancePlus considèrent que l'entreprise est le lieu de la croissance, de la réconciliation, du dialogue et de la formation. Le dynamisme retrouvé de notre économie sera préservé si nous améliorons les conditions de vie et augmentons le pouvoir d'achat de tous les français sur l'ensemble des territoires.

Nos propositions sont issues de l'expérience des entrepreneurs. Elles répondent de manière pragmatique aux problématiques rencontrées au quotidien et aux enjeux économiques : recrutement, formation, fiscalité, transmission, baisse des dépenses publiques, meilleure lisibilité de l'action publique.

Nous avons ainsi choisi de présenter nos propositions autour de trois ambitions :

Redynamisons les territoires par l'action des entreprises. Soutenons l'implantation, le développement et la pérennisation des entreprises pour qu'elles contribuent à l'activité dans nos régions et y créent des emplois. Pour lutter contre la désindustrialisation des territoires, levons les contraintes de la fiscalité de production qui limite la capacité des entreprises à investir, à grandir et *in fine* à embaucher, et envisageons l'avenir en diminuant le coût de la transmission des entreprises. La vitalité des écosystèmes territoriaux dépend également de notre capacité à accompagner la mobilité des demandeurs d'emploi et à soutenir nos PME par la commande publique.

Reconnaissons aux entreprises leur rôle de garant de notre modèle social en matière de développement des territoires, d'intégration sociale, de formation et de création d'emplois. Encourageons le partage des fruits de la croissance pour associer les collaborateurs à la réussite de l'entreprise. Plaçons l'entreprise au cœur de la formation des jeunes et des personnes les plus éloignées du marché de l'emploi.

Responsabilisons l'action publique. La crédibilité de l'action publique ne se fera pas sans un retour de la confiance des citoyens et des entreprises. Instaurons un nouveau rendez-vous avec la publication annuelle du plan du gouvernement pour mieux dépenser le fruit de nos impôts et assainir la gestion de l'Etat. Rationnalisons les dépenses publiques en redéfinissant les missions fondamentales de l'Etat et luttons contre la désinformation de manière pédagogique en informant chaque foyer du montant des prestations sociales dont il a pu bénéficier.

1/ REDYNAMISONS LES TERRITOIRES

L'ancrage territorial des entreprises est au cœur de l'enjeu de la redynamisation des territoires. Difficultés à se développer, à sécuriser les emplois locaux en cas de transmission, les entreprises rencontrent de nombreux obstacles au développement économique local, alors que des mesures simples permettraient d'y remédier.

1 Placer l'entreprise au centre des politiques économiques régionales et déplacer les taxes de production (CVAE, CFE) après les bénéficiaires. En contrepartie, la baisse prévue de l'impôt sur les sociétés serait ralentie afin de respecter la trajectoire de réduction des déficits publics

La fiscalité de production représente 72 milliards d'euros, soit 3,2% du PIB français, contre 1,5% en Italie 0,5% en Allemagne. Elle comprend différentes taxes, dont les plus impactantes pour nos entreprises sont la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE ; 13,3 milliards d'euros) et la contribution foncière des entreprises (CFE ; 6,5 milliards d'euros). Ces taxes sont un frein à la compétitivité de nos entreprises¹.

Déplacer cette imposition, après l'EBITDA, permettrait de placer l'entreprise au centre des politiques économiques régionales, en créant un écosystème vertueux.

2 Pérenniser nos entreprises en allégeant la charge de leur transmission. Le coût fiscal d'une transmission pèse lourd sur les fonds propres des entreprises, au détriment des tissus économiques locaux et des emplois

Partant du constat que le taux de transmission d'entreprises en France est de 17% , contre 56% en Allemagne et même 70% en Italie, la loi de finances pour 2019 a rénové le cadre législatif du « pacte Dutreil » pour le rendre moins contraignant : possibilité de circulation des titres des actionnaires à condition que les seuils de détention ne soient pas affectés ; assouplissement des possibilités d'apport de titres à une holding ; suppression des obligations déclaratives annuelles ; assouplissement des seuils...

Il est indispensable d'aller plus loin et de revoir la fiscalité applicable au « pacte Dutreil » pour s'aligner sur nos voisins européens. Il ne s'agit pas de supprimer la fiscalité mais de relever l'exonération à 90% en contrepartie d'un allongement de conservation des titres plus long (10 ans, soit 4 années supplémentaires).

75 000 entreprises françaises sont amenées à se transmettre dans les 10 années à venir pour un coût qui équivaut en France à 6 voire 10 ans de bénéficiaires cumulés. 1,6 million d'emplois et la vitalité des écosystèmes territoriaux dépendront de la réussite des transmissions d'entreprises. Ne reproduisons pas les erreurs du passé : entre 1990 et 2000 ce sont près de 1 000 champions français qui ont été repris par des groupes étrangers.

Le recrutement constitue une donnée essentielle de la redynamisation des territoires et passe par la croissance des entreprises au niveau local. Alors même que la France connaît un taux de chômage important, ces entreprises se heurtent au manque de mobilité des demandeurs d'emploi et aux effets pénalisant des tranches d'attribution des prestations sociales.

3 Accompagner la mobilité des demandeurs d'emploi en leur octroyant un accès privilégié au parc du 1 % logement et en leur versant jusqu'à trois mois d'indemnisation chômage supplémentaires (dans la limite des droits acquis) pour couvrir les surcoûts liés à une mobilité

Une étude de 2015² indique que la mobilité des français est en baisse depuis les années 2000, en particulier depuis la crise de 2008. Ainsi la mobilité impliquant un changement de département des salariés du privé recule depuis 40 ans pour s'établir en-dessous du seuil des 3% en 2010/2011. D'après un rapport

¹ Conseil national de l'Industrie, Réunion du comité exécutif, 28 mai 2018

² Mobilité géographique des salariés, la sécurisation des mobilités au service de l'emploi et des territoires, 2015, https://www.perl.fr/IMG/pdf/livre_blanc_mobilite_geographique.pdf

parlementaire³, ceci conduit notamment les personnes peu qualifiées à « *arbitrer en faveur d'une durée de chômage plus importante plutôt que d'accepter une mobilité* ».

Facteur-clé d'adaptation aux évolutions de l'économie, il est donc impératif de renforcer les incitations à la mobilité géographique pour que les rencontres entre ceux qui offrent et ceux qui cherchent un emploi soit fluidifiées.

4 Réviser les règles d'attribution des prestations sociales afin de favoriser le retour à l'emploi. Au lieu d'un système par paliers qui entraîne une baisse brutale de certaines allocations pour celui qui retrouve un emploi, un mode de calcul progressif et linéaire inciterait à la reprise d'une activité.

Une meilleure prise en compte des difficultés rencontrées par les PME pour accéder à la commande publique et être payées dans des délais raisonnables participe du développement économique local.

5 Redonner à la commande publique son rôle de soutien aux PME par la mise en place d'un accès facilité aux marchés publics :

Jusqu'à 100 000 EUR	De 100 000 à 500 000 EUR	Au-delà de 500 000 EUR
Réserver l'expérimentation ⁴ prévoyant la passation de marchés publics sans publicité ni mise en concurrence aux PME et l'élargir au-delà des seuls travaux, fournitures et services innovants	Si seuls les grands groupes sont en capacité de répondre, recommander à l'administration d'allotir le marché afin d'en réserver une part aux PME	Si le marché est remporté par un grand groupe, rendre obligatoire la présentation d'un plan de sous-traitance incluant des PME

Les marchés publics ainsi que les concessions pèsent lourd dans l'économie française. Avec 10% du PIB, c'est 200 milliards d'euros de contrats qui sont passés tous les ans, et qui demeurent pourtant difficiles d'accès à nos PME et ETI. A la complexité des procédures, des consultations et des cahiers des charges ainsi qu'aux délais trop longs de ces démarches (92 jours en France contre 58 en Allemagne), une réponse très concrète pourrait pourtant être donnée aux entrepreneurs avec l'instauration d'un *Small Business Act* à la française.

6 Lutter contre les retards de paiement qui pénalisent et fragilisent les entreprises en sanctionnant d'une pénalité financière les grands groupes qui en sont à l'origine, et en étendant les délais de paiement légaux et les sanctions aux marchés publics

Plusieurs initiatives ont permis des avancées significatives en matière de réduction des délais de paiement : création d'un Observatoire des délais de paiement en 2006, loi de modernisation de l'économie en 2008, création de la Médiation inter-entreprises et de la sous-traitance en 2010. Pourtant, les délais de paiement continuent de peser sur la trésorerie et la compétitivité des entreprises.

Le rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement de 2017⁵ constate que « *seulement une grande entreprise sur deux règle ses fournisseurs à moins de 60 jours (délai légal), alors que deux tiers d'entre elles reçoivent le règlement de leurs clients dans le délai imparti par la loi* ». Plus grave encore, un cinquième des grandes entreprises paient leurs fournisseurs avec des retards de plus d'un mois, soit une augmentation de 5% par an. Le comportement de ces grandes entreprises porte préjudice aux PME et ETI qui sont pourtant moteurs de l'activité de nos territoires.

³ Mobilité géographique & professionnelle, bouger pour l'emploi, Madame Claude GREFF, députée d'Indre et Loire, 2009, http://www.coe.gouv.fr/IMG/pdf/Bouger_pour_l_emploi-Rapport_C._Greff.pdf

⁴ Expérimentation prévue à l'article premier du [décret n°2008-1225](#) du 24 décembre 2008 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique

⁵ Rapport annuel de l'Observatoire des délais de paiement 2017, https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/odp2018_book_web2603.pdf

2/ L'ENTREPRISE, GARANTE DE NOTRE MODELE SOCIAL

78% des français ont confiance dans les PME, au même niveau que les hôpitaux et avant l'armée, la police ou l'école⁶. Utilisons cette confiance pour réconcilier l'entreprise et la société !

Encourager les entreprises à partager les fruits de la croissance avec leurs collaborateurs. Parce que les entreprises ne sauraient créer de la richesse sans l'implication et l'engagement au quotidien de leurs salariés, le partage des fruits de la croissance permet de fidéliser les collaborateurs mais aussi d'attirer les talents. Il répond également aux préoccupations sociétales sur le rôle de l'entreprise et aux préoccupations sociales sur le pouvoir d'achat des salariés.

Le cadre fiscal et juridique pour le partage des fruits de la croissance a évolué ces dernières années pour encourager davantage la mise en place d'outils de partage :

- Le taux de la contribution patronale sur les actions gratuites a été stabilisé par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2018 à 20%.
- L'instauration de la « flat tax » permet désormais aux contribuables de choisir entre l'impôt sur le revenu (IR) ou un taux unique de 30% lors de la taxation des plus-values de cession des actions gratuites.
- Le forfait social sur la participation pour les entreprises de moins de 50 salariés et sur l'intéressement pour les moins de 250 salariés a été supprimé.
- Les modalités de conclusion d'accords d'intéressement et de participation sont facilitées (diffusion de modèles d'accords-types)

D'autres freins doivent être levés pour que les outils soient adaptés aux attentes des entreprises, des collaborateurs et aux évolutions sociétales.

7 Imaginer la dégressivité du forfait social sur l'intéressement pour toutes les entreprises, et non seulement celles de moins de 250 salariés, ou, à défaut, supprimer le forfait social sur les sommes versées en plus par rapport à celles versées l'année précédente

8 Homogénéiser et standardiser le traitement des dossiers par les DIRECCTE pour simplifier les procédures administratives

En effet, selon les départements, les entreprises ne sont pas toutes traitées de manière homogène. Certaines DIRECCTE travaillent en partenariat avec les URSSAF, d'autres non. En fonction des interlocuteurs, les demandes de mise en conformité post-dépôt peuvent être parfois pertinentes, mais sont souvent infondées (en raison d'une mauvaise interprétation des textes par la DIRECCTE). Cette situation alourdit la procédure et décourage les entrepreneurs de mettre en place un accord d'intéressement pour les collaborateurs.

Placer l'entreprise au cœur des politiques de formation et d'accompagnement vers l'emploi. Débloquons la situation d'un marché de l'emploi sclérosé avec d'un côté un chômage de masse qui passe péniblement sous la barre des 9 % et de l'autre les entreprises qui ne parviennent pas à trouver les compétences nécessaires à leur développement. Plus d'un jeune sur cinq est sans emploi en France et près d'1,5 million de jeunes se retrouvent sans emploi, sans formation et ne suivent plus d'études. La formation et la réinsertion économique et sociale doivent être une priorité absolue.

10 Rapprocher les établissements d'enseignement et de recherche du monde de l'entreprise en sensibilisant les enseignants et les élèves, et faciliter les synergies entre la recherche publique et le secteur privé au bénéfice de l'innovation

⁶ Baromètre CEVIPOF réalisé par OpinionWay, « En qu(o)i les français ont-ils confiance aujourd'hui ? », janvier 2019 https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/CEVIPOF_confiance_vague10-1.pdf

11 Permettre aux entreprises en pénurie de main-d'œuvre d'identifier, de former et de recruter les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi

Les entreprises doivent pouvoir participer aux dispositifs de formation et de réinsertion sociale mis en place par l'Etat, dans une logique d'aide au retour à l'emploi.

Ainsi, la « Garantie Jeunes »⁷, qui s'inscrit dans le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), généralisée sur tout le territoire depuis le 1^{er} janvier 2017, permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation. Piloté par les missions locales, ce dispositif impose au jeune de s'engager sur des objectifs.

Sur le même modèle que la « Garantie Jeunes », un « contrat de mission », conclu entre l'Etat, les entreprises du territoire et toutes les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi pourrait donner droit à un accompagnement et une formation répondant aux besoins spécifiques des entreprises du territoire.

Lutter contre la précarité des contrats courts en favorisant l'employabilité. Le nombre de contrats courts a explosé malgré un coût plus élevé qu'un CDI avec le versement d'une indemnité de fin de contrat (« prime de précarité ») de 10% de la rémunération brute totale. Alternative à une taxation des contrats courts qui ne tiendrait pas compte de la diversité des secteurs d'activité et de leurs modes d'organisation, la formation doit permettre l'accès à des emplois pérennes.

Afin qu'un salarié sorte de la précarité et trouve plus facilement et durablement un emploi, il doit avoir des compétences. C'est d'ailleurs toute la philosophie qui sous-tend la réforme de la formation professionnelle initiée par le Gouvernement. Verser l'indemnité de fin de contrat sur le CPF, à partir du second CDD, favoriserait l'employabilité tout en limitant les demandes des salariés à l'entreprise pour un CDD.

12 Verser l'indemnité de fin de contrat (« prime de précarité ») sur le Compte personnel de formation (CPF) à partir du second CDD

Lever les freins au recrutement de demandeurs d'asile. Alors que les entreprises rencontrent des difficultés à recruter certains profils en pénurie, la France enregistre un nombre record de demandeurs d'asile pour lesquels l'interdiction de travailler est compensée par l'Allocation aux Demandeurs d'Asile (ADA).

La France interdit aux demandeurs d'asile de pouvoir vivre de leur travail en attendant le traitement de leur demande alors que des secteurs entiers de l'économie sont en manque de main-d'œuvre, notamment peu qualifiée. A l'inverse en Suède, les demandeurs d'asile ont l'obligation de subvenir à leurs besoins notamment grâce à une exemption de permis de travail sous certaines conditions.

Permettre aux entreprises qui ne parviennent pas à recruter de les recruter, c'est donner les moyens aux entreprises d'honorer leurs carnets de commandes, de continuer leur croissance et donc de créer plus de richesses au bénéfice de tous les français. Et c'est aussi, pour les personnes embauchées, le gage d'une intégration réussie par le travail, la possibilité de gagner sa vie décemment et de participer au financement du modèle social français (via le paiement des cotisations sociales) au lieu d'en être seulement un bénéficiaire via les aides et allocations diverses dont bénéficient les étrangers qui sont légalement sur notre territoire mais avec l'interdiction de travailler.

13 Simplifier et accélérer les démarches d'obtention d'une autorisation de travail sur la base d'une relation de confiance entre l'administration et les entreprises, garantie par une augmentation de la taxe à l'embauche de travailleurs étrangers. Par ailleurs, il faut autoriser les entreprises à embaucher un demandeur d'asile via une autorisation de travail sans attendre un délai de six mois à partir de l'introduction de sa demande d'asile

⁷ Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie et à la Garantie jeunes, issu de l'article 46 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels

14 Permettre aux différents secteurs d'activité d'évaluer leurs besoins à la lumière de leurs difficultés de recrutement au lieu d'être contraints par une liste des métiers en tension qui n'a pas été mise à jour depuis plus de 10 ans

3/ RESPONSABILISONS L'ACTION PUBLIQUE

Redonner de la lisibilité à l'action publique. La puissance publique fait face à un déficit de confiance, d'équité, d'efficacité et de responsabilité qu'il est nécessaire de combler. Les niveaux de la dette et du déficit public contribuent à décrédibiliser l'efficacité des dépenses publiques.

Si les nombreux documents budgétaires, législatifs et réglementaires sont publics et ouverts à tous, leur extrême technicité rend leur accès difficile et éloigne nos concitoyens des décisions publiques. Cet éloignement peut être perçu comme une « déconnexion » quand l'impact des mesures prises n'est pas suffisamment analysé et que l'objet des dépenses publiques s'éloigne des missions premières de l'Etat.

Une action publique responsable suppose également des dépenses publiques efficaces. De trop nombreuses structures publiques interviennent pour un même objectif, ce qui est par exemple le cas en matière d'accompagnement à l'export. Ce saupoudrage fait perdre de la lisibilité à l'action publique tout en étant coûteux pour le budget de l'Etat. Il est donc urgent de rationaliser les dispositifs et le nombre de structures, de laisser des acteurs privés assurer ces missions dès lors qu'ils sont aussi efficaces.

15 Rendre public chaque année, de manière concrète et compréhensible par tous, le plan stratégique du Gouvernement pour améliorer la gestion de l'Etat (répartition du budget, réduction du déficit et de la dette)

16 Systématiser le recours à des analyses d'impacts comprenant notamment les conséquences sur les entreprises et l'emploi de toute nouvelle mesure réglementaire

17 Réduire les dépenses publiques en recentrant les efforts de la puissance publique sur les missions régaliennes ainsi que la santé et l'éducation, en rationalisant le nombre et les missions des structures publiques et en transférant au secteur privé ce qui peut réduire le « train de vie de l'Etat ».

Informer les citoyens sur les dépenses prises en charge par l'Etat. La désinformation des citoyens et l'essor des fake-news sur le coût et la soutenabilité de notre système social imposent de mettre en place des mesures rapides pour y remédier. Face au manque de compréhension des enjeux macroéconomiques qui conditionnent pourtant l'agenda politique et la vie économique du pays, il est important de sensibiliser les citoyens aux enjeux financiers des politiques publiques et à leur utilité au quotidien.

19 Sensibiliser les citoyens aux coûts de notre modèle social en leur transmettant chaque année une évaluation du coût des services publics et des prestations perçues pour leur foyer (prestations sociales, dépenses de santé, coût du système éducatif, prise en charge des modes de garde d'enfants...)